

L'an deux mille dix-neuf, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

**Présents :** Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Guillaume THORAVAL, Pascal BOULVARD et Mesdames Pascale LE YAN, Josiane LE GUENNIU et Hélène ALLAINGUILLAUME.

**Absents :** Monsieur Stéphane JOUAN (procuration à Jean JOURDEN) et Mesdames Gaëlle MENOUE, et Françoise KERYER.

**Ordre du jour :**

1. Travaux d'intérieur dans la salle des fêtes
2. Tableau d'amortissement
3. Questions diverses : a) Archivage de la mairie  
b) Ressources humaines  
c) Peinture et étagère à l'école  
e) Mise en place d'un compteur électrique à la chapelle d'Avaugour  
f) Devis pour une copie de la bannière aux orfrois  
g) Entretien voirie : arasement des accotements et point-à-temps

**a) Peinture dans un logement communal**

---

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme. Pascale LE YAN propose sa candidature,

A l'unanimité, Mme. Pascale LE YAN est nommée par le conseil secrétaire de séance.

---

**Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 19/04/2019**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 19 avril 2019 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte-rendu des délibérations de la séance du 19 avril 2019.

---

**07-06-2019-01-Travaux d'intérieur dans la salle des fêtes**

Monsieur Le Maire informe qu'il souhaite rénover la salle des fêtes. Il propose à l'assemblée d'étudier les deux devis des entreprises de peinture. L'entreprise Elles Décors propose un devis pour un montant total Hors Taxe de 10 545.91 euros. L'entreprise Le Provost Jimmy propose un devis pour un montant total de 7 985.30 euros Hors Taxe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ;

**VALIDE** le devis de l'entreprise LE PROVOST Jimmy pour un montant de total de 7 985.30 euros Hors Taxe.

**INFORME** que les crédits sont disponibles en dépense de fonctionnement au compte 615221.

**PLANNIFIE** la date des travaux entre le 11 novembre 2019 et le 31 décembre 2019.

**SOUHAITE** un devis supplémentaire de l'entreprise LE PROVOST Jimmy pour lasurer le lambris extérieur de la salle des fêtes et pour changer les plaques du plafond.

**02-07-06-2019-Tableau d'amortissement « effacement des réseaux dans le cadre de l'aménagement du bourg »**

Monsieur le maire expose qu'en application des dispositions prévues à l'article L2321-2-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, les subventions d'équipement versées par la collectivité sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. Il explique que l'amortissement est la constatation comptable annuelle de la dépréciation des immobilisations.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie nous demande de régler la somme de 10 310.31 euros dans le cadre de l'effacement des réseaux pour l'aménagement du bourg ce qui modifie le total de la subvention d'équipement concernée. Celle-ci s'élève maintenant à 82 741.27 euros au lieu de 72 430.96 euros en sachant que la somme de 5 000 euros sera réglée en 2018 et que la somme de 5 310.31 euros sera réglée en 2019.

La commune a déjà amorti 9 053.87 euros en 2017 et en 2018 et 9 678.87 en 2019. Il reste donc 54 954.66 euros à amortir.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une durée d'amortissement sur 8 années telle que définie comme suit :

Exercice	montant de l'annuité	Cumul amorti
2017	9 053.87	9 053.87
2018	9 053.87	18 107.74
2019	9 678.87	27 786.61
2020	10 990.93	38 777.54
2021	10 990.93	49 768.47
2022	10 990.93	60 759.40
2023	10 990.93	71 750.33
2024	10 990.94	82 741.27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Valide** la proposition d'amortissement telle que présentée par le Maire ;

**Dit** que les amortissements se feront au compte 6811-042 en dépenses de fonctionnement et au compte 28041582-040 en recettes d'investissement.

**Informe** que cette délibération annule et remplace la délibération 09-12-10-2018 du conseil municipal du 12 octobre 2018.

## Questions diverses

### **a) Archivage de la mairie**

Le Centre de Gestion va s'occuper de l'archivage de la mairie du mercredi 27 juin au mercredi 10 juillet 2019. Pour se faire, l'agent du CDG a besoin de deux tables et d'une prise électrique pour travailler. Avant cette date, il faudra descendre tous les cartons actuellement au grenier dans l'ancienne bibliothèque. Il faudra également effectuer un désencombrement de cette pièce afin que l'agent en question puisse travailler dans de bonnes conditions. Il convient de planifier une date pour déplacer les cartons à archiver et de désencombrer la pièce.

L'assemblée se met d'accord pour se réunir le 18 juin 2019 à 14h00.

Il conviendra de téléphoner au Centre de Gestion pour connaître le métrage afin d'acheter des étagères pour stocker les archives.

### **b) Ressources humaines**

Suite au départ à la retraite de l'agent technique communal, monsieur Le Maire a rencontré le Maire de St-Fiacre pour discuter de l'avenir du poste. Ils ont convenu d'embaucher un agent intérimaire de la fonction publique du 08/07/2019 au 31/12/2019 à 35h. Les deux maires se sont mis d'accord pour que le temps de travail de l'agent soit réparti à hauteur de 50% dans chaque commune. Les RTT seront supprimés. Le centre de gestion en a été informé. Nous attendons des propositions de candidatures.

Enfin, M. Guillaume THORAVAL souhaite que le temps de travail du mercredi soit réparti sur les deux communes, par exemple un mercredi sur deux à Saint-Péver afin de pouvoir effectuer les réparations à l'école lorsque le bâtiment est fermé aux élèves.

### **c) Peinture et étagère à l'école**

La Directrice de l'école Publique souhaite demander aux élus s'il serait possible de repeindre les murs des classes de l'école de Saint-Péver et de fabriquer une étagère dans une des classes pour avoir plus de rangement.

Les élus souhaitent en discuter au prochain conseil d'école.

### **d) Mise en place d'un compteur électrique à la chapelle d'Avaugour**

Monsieur Le Maire informe qu'il souhaite mettre en place un compteur électrique à la chapelle d'Avaugour. La demande de devis est en cours. Une subvention du Syndicat Départemental d'Energie pourrait nous être attribuée.

### **e) Devis pour une copie de la bannière aux orfrois**

La bannière aux orfrois est maintenant restaurée. Elle ne pourra plus sortir de sa boîte de conservation. Fin 2018, il avait été question de demander un devis pour la création d'une nouvelle bannière. Annaïg LE BERRE nous a transmis un devis nous permettant d'avoir une estimation qui s'élève à 4400 euros.

Les élus souhaitent ne pas donner suite à cette proposition.

**f) Entretien voirie : arasement des accotements et point-à-temps**

Monsieur Pascal MARTIN expose à l'assemblée qu'une entreprise interviendra sur la commune en fin d'année pour effectuer l'arasement des accotements, le curage de fossés et le point-à-temps. L'entreprise Moisan et Fils propose un montant de 4 975.20 euros. M. Guillaume THORAVAL souhaite effectuer une autre demande de devis avant de se prononcer. La demande est mise en attente.

**g) Peinture dans un logement communal**

Les élus ont effectué la visite du logement communal situé au 3 Route d'Avaugour suite à l'entretien réalisé par l'artisan LE PROVOST Jimmy. La peinture a été refaite. Le travail est satisfaisant. Il y aura deux pans de murs en supplément à repeindre dans une chambre et il faudra contacter un électricien pour la mise en place d'une VMC.

**Date du prochain conseil municipal**

Les élus feront une réunion de conseil municipal le 12 juillet à 20h00.

***Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.***

Fin de séance à 22h30

Vu pour être affiché à la Mairie le 13/06/2019

A SAINT PEVER, Le 07/06/2019

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVAL
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENUO	Stéphane JOUAN
	Absente	Absent (procuration à Jean JOURDEN)
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	
	Absente	